REGLEMENT INTERIEUR

<u>ECOLE DE KUNG FU TRADITIONNEL WING CHUN MASAYAN</u>

Il n'y a qu'un seul Sifu, donc enseignant à l'école. Toute question relative à l'application ou au raisonnement de l'art ne peut être vu qu'avec lui. (Il ne peut y avoir deux tigres sur la même montagne)

Article 1: la cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement.

Toute cotisation versée à l'école est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, exclusion ou de décès d'un membre.

L'inscription se fait par parrainage.

Tout nouvel adhérent 1 Tout nouvel adhérent devra produire dans un délai d'un mois un extrait de casier judiciaire vierge. L'inscription définitive vaut acceptation de la charte d'hygiène et de confidentialité remise à tout nouvel adhérent.

Une copie du règlement intérieur est fournie à chaque adhérent.

En adhérant à l'école, les adhérents s'engagent à respecter la liberté d'opinion des autres membres et s'interdisent toute discrimination sociale, religieuse ou politique.

Article 3: exclusion

La notion de respect est une valeur essentielle des arts martiaux. L'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée dans les cas suivants :

- propos ou comportement désobligeant envers l'enseignant ou les autres membres
- comportement dangereux
- matériel détérioré
- propagande quelconque, sociale, religieuse ou politique (ex :signe ostentatoire de religion,..)
- non respect de la charte d'hygiène et de confidentialité
- non paiement de la cotisation
- non respect du règlement intérieur

Article 4 : lieu du cours

En aucun cas les cours ne sont obligatoirement dispensés en salle ou en un lieu dit. Les cours peuvent être dispensés en tout lieu choisi par la direction ou le Sifu, selon les conditions socio-sanitaires et environnementales du moment.

Article 5: respect du cours

Les pratiquants doivent arriver 10 min avant le début des cours.

En cas de retard, le pratiquant doit attendre l'accord de son instructeur pour rejoindre le cours. Les pratiquants doivent porter la tenue obligatoire (chaussure de salle, pantalon noir et t-shirt blanc ou noir)

Le pratiquant devant quitter le cours avant la fin devra prévenir son instructeur en début de cours et au moment de son départ.

Article 6: passage de niveau

Le pratiquant devra passer les niveaux internes à l'école, obligatoires pour continuer son apprentissage.

Article 7 : sécurité

Vous allez apprendre à gérer des frappes avec les poings et les pieds. A aucun moment les coups ne sont portés. Toutes les frappes doivent être contrôlées. Nous vous demandons d'être vigilant, concentré sur ce que vous faîtes, d'être à l'écoute de votre partenaire du moment et donc de veiller à l'intégrité de celui-ci en vous adaptant à son niveau de pratique.

Article 8 : équipement

L'école met à disposition des pratiquants du matériel pour la pratique du Wing Chun. Celui doit être correctement entretenu et rendu en bon état après chaque séance. Il est souhaité que chacun s'équipe à terme de son propre équipement, surtout en ce qui concerne les protections.

CHUN KUN

Article 9 : droit à la propriété

Tout objet/vêtement avec le logo de l'école est une propriété privée et ne doit être porté que par les élèves de l'école, dans un cadre uniquement réservé à la pratique et pendant les cours, leçons en particulier ou stage de l'école. En aucun cas, le logo (couleurs de l'école) ne doit être donné ou prêté à tierce personne (famille ou amis). Le logo, même acheté par tierce personne, reste la propriété de l'école, celle-ci appartenant à Mr POLVORERA Mickael directement, et propriétaire de celle-ci.

Le dirigeant

à conserver